

À Saint-Denis le 13 mai 2024

Contre la transphobie : Depuis l'éducation organisons la riposte !

Ce dimanche 5 mai, dans toute la France, ont eu lieu des mobilisations contre l'offensive transphobe en cours. En effet, les Sénateur-rices LR viennent de déposer une proposition de loi contre « La transidentité des mineur-es ». Cette loi propose notamment l'interdiction des bloqueurs de puberté, de la prise d'hormones ou des transition chirurgicale avant 18 ans (Article 1). Elle essaye également, plus ou moins subtilement, en psychiatrisant les mineur-es LGBTQIA+ de réintroduire les thérapies de conversion (Article 3), pourtant interdites par une loi de 2022.

Avec cette proposition de loi, on assiste à une nouvelle attaque contre les personnes trans, non-binaires et intersexes dans un contexte de lutte contre un soi-disant « wokisme » et d'offensives transphobes, marquées notamment par la promotion du livre Transmania, véritable pamphlet transphobe. Cette énième panique morale se fait au détriment du bien-être de jeunes déjà marginalisé.e.s et discriminé.e.s. avec des conséquences néfastes pour leur scolarité et leur vie.

SUD éducation 93 appelle à rejoindre les mobilisations prévues le 17 mai pour la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie et les 25 et 26 mai.

Les LGBTQIphobies mettent nos élèves en danger !

Après les attaques contre l'abaya en début d'année, le discours va-t'en guerre de Gabriel Attal sur la jeunesse du mois d'avril, c'est maintenant aux mineur.e.s trans qu'on s'en prend.

L'extrême droite et une partie de la majorité considèrent qu'avant 18 ans on est trop jeune pour s'interroger sur son identité de genre mais pas trop jeune pour se faire encaserner dans le cadre du SNU. Trop jeunes pour savoir si l'on veut ou non retarder sa puberté mais pas assez pour décider de sa trajectoire professionnelle.

Plutôt que "d'aider" les élèves en les empêchant d'être elleux-mêmes ne vaudrait-il pas mieux leur offrir des moyens, comme ceux exigés par le Plan d'urgence ?

Plutôt que de remettre en cause la possibilité pour nos élèves de s'interroger librement sur leur identité de genre et sur leur sexualité et d'entamer un parcours de transition, ne faudrait-il pas les accompagner dans ces questionnements par un soutien renforcé à l'éducation à la vie affective et aux sexualités ?

En tant que professionnel-le-s de l'éducation nous devons nous saisir de ces questions pour la défense de nos élèves et le respect de leur identité.

SUD Éducation 93 revendique :

- Le changement d'état civil libre et gratuit en mairie sans intervention des pouvoirs judiciaires et médicaux pour les personnes trans

- Le libre choix pour les élèves de leur prénom et pronom d'usage dans le cadre scolaire, à l'oral comme à l'écrit.

- L'élaboration de matériel pédagogique spécifique sur les questions de transphobie

- La nécessité pour l'administration de soutenir, aider et défendre tous les membres de la communauté éducative qui, du fait de leur identité de genre, subiraient diverses formes de brimades, de harcèlement ou de discriminations, d'où qu'elles viennent (élèves, administration, collègues, parents). L'administration doit les accompagner dans leurs démarches, y compris dans le cadre d'un changement de genre et/ou d'identité, en veillant à leur assurer un environnement sécurisé pour qu'ils puissent effectuer leur parcours sans être mis en danger dans leur milieu éducatif et professionnel

- La mise en œuvre d'une éducation aux sexualités avec de véritables moyens : du temps, des personnels formés

- L'augmentation des moyens alloués aux associations d'éducation aux sexualités comme le planning familial.

- La ré-intégration du concept de genre dans les textes officiels et sa prise en compte dans des programmes élaborés par la communauté éducative.

- La mise en place de dispositifs dédiés (comme l'étaient les ABCD de l'égalité) permettant aux élèves de réfléchir spécifiquement aux discriminations et stéréotypes de genre, et de les déconstruire

- Une politique de prévention (campagne d'information sur les ambiances de travail sexistes, affichage de la loi sur le harcèlement sexuel) et de suivi (accompagnement des victimes dans leurs démarches, notamment judiciaires), et la mise en place systématique de la protection fonctionnelle, qui est de droit ;

- La mise en place dans la formation initiale de modules obligatoires sur les notions de genre, sexe et sexualité, pour les futur-e-s enseignant-e-s (selon un volume horaire identique dans tous les INSPE), et pour toutes les autres catégories de personnel (CPE, agent-e-s).

Bourse du Travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin,
93200 Saint-Denis

06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org
<http://www.sudeducation93.org/>

